



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017 (Fait en date du mardi 06 février 2018)

INTRODUCTION

A 19h30 Massimo Gili, Président de l'association, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Chahlaoui Skander, Président de l'UGAF (Union Genevoise des Arbitres de Football),
- ✓ MM Gabriel Mascia, Jean-Pierre Rochat et Roger Waeger membres du Tribunal Sportif,
- ✓ M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur,
- ✓ M. Nicou Etemad, Responsable du Secteur Sport de la Commune de Plan-les-Ouates (il va arriver un peu plus tard),
- ✓ M. Alfredo Mosca, Secrétaire Général du Lancy Football Club
- ✓ M. Walter Heuri, Parrain de notre Coupe Genevoise Corporative,
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,

ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- x M. François Lonchamp, Président du Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble du Conseil d'Etat,
- x M. Sami Kanaan, Conseiller Administratif en charge du Département de la Culture et du Sport.
- x M. Rémy Pagani, Maire de la Ville de Genève et Président du Département de l'environnement urbain et de la sécurité ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- x M. Roberto Righetti, Membre du Conseil Municipal de Plan-les-Ouates,
- x MM Bertrand Favre, Maire de la commune du Grand-Saconnex, Jean-Marc Comte et Laurent Jimaja, conseillers administratifs pour la même commune,
- x MM Yvan Rochat, Maire de la commune de Vernier, Thierry Apotheloz et Pierre Ronget, conseillers administratifs pour la même commune,
- x MM Marc Kilcher Maire de la commune de Thônex, Philippe Decrey et Pascal Uehlinger, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Thierry Durand, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, Mme Fabienne Monbaron & M. Xavier Magnin, conseiller administratif pour la même commune,
- x M. Oliver Mutter, Directeur Cantonal du Sport & Président de la Commission Cantonale d'Aide au Sport,
- x Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- x M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »
- x M. Roger Servettaz, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- x M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- x M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif,
- x MM Gabriel Catillaz, Marcel Pittet, Membres d'Honneur,
- x M. Daniel Guillermin, Président de la Ligue Romande de Football,

retenus par d'autres obligations.

Il déclare ouverte la 92^{ème} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Déroulement de l'Assemblée :

- | | |
|--------------------|---------------------------------------|
| 19h00 : | Signature de la feuille des présences |
| De 19h30 à 21h00 : | Assemblée Générale |
| De 21h00 à 21h30 : | Apéritif offert par l'AGFC |
| De 21h30 à 22h00 : | Tirage au sort des groupes |



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 16

Il est rappelé aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

Le Président remercie le(a) gérant/e du restaurant du stade des Cherpines / 1228 Plan-les-Ouates GE pour la mise à disposition de la salle permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2017.

Présentation du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Roberto Zezza, M. André Dumartheray,	Vice-président Secrétariat – Licences	
Membres externes :	Mme Sibilla Aliquo : Mme Sophie Caboussat : M. Eric Breton : M. Angelo Gravina : M. Marco Oliveira : M. Kazim Uysal :	Internet – Développement et gestion / Facturation Comptabilité – Contentieux Photographe – Logistique Marketing / Développement des compétitions Marketing / Développement des compétitions Affaires juridiques & Contentieux	Excusé
Sélection Genevoise :	M. Dimitri Vilpert M. Marco Da Silva	Sélectionneur Sélectionneur	Excusé Excusé
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet, M. Gabriel Mascia, M. Jean-Pierre RoCHAT M. Roger Waeger	Président Membre Membre Membre	Excusé

Encore merci pour tout le travail accompli durant la saison 2017.

ORDRE DU JOUR

1) APPEL

Equipes convoqués	79	équipes actives dont 8 nouvelles 10 équipes passives 7 équipes démissionnaires 2 équipes exclues
	Non présent Non présent	
Clubs ayant le droit de vote :	64	dont 10 équipes passives et 7 équipes démissionnaires
Clubs représentés ayant le droit de vote :	38	
Clubs excusés :	—	
Clubs non représentés :	20	

Il est rappelé ici les modalités de votation telle que sont fixées par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)



Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (29 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 15 et la majorité des deux tiers est fixée à 20.

Le Comité, par la voix de son président, rappelle qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières a droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les clubs suivants sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2017, soit le FC CARAN D'ACHE et le FC GIVAUDAN

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2016 a été mis sur le site www.agfc.ch fin février 2017

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet du PV 2016. Aucune remarque ne nous est parvenue. Il est proposé à l'assemblée des délégués de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2016, à moins qu'un membre n'en demande la lecture. Aucun membre ne demande la lecture du PV 2016

Le Comité soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2016.

Pour : **38**

Contre : **aucune**

Abstentions : **aucune**

Le PV est accepté à l'unanimité

Le présent PV de l'AG 2017 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association www.agfc.ch et ne sera envoyé que sur demande expresse. Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Dans l'intervalle les clubs peuvent faire parvenir leurs remarques, par écrit, au comité de l'AGFC. Les clubs seront informés par e-mail de la mise en ligne du PV AG 2017.

4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement du championnat & de la coupe genevoise corporative
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Le tournoi en salle
- f) Les travaux du comité
- g) Divers

A) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT & DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

LE CHAMPIONNAT

Le championnat 2017 *sur le terrain*, s'est déroulé à notre satisfaction et sans faits marquants.

Les conditions météorologiques nous ont été aussi favorables que l'année dernière. Nous n'avons compté que 4 matches renvoyés, en légère baisse par rapport à 2016 (5 matches lors de la saison 2016 & 7 lors de la saison 2015) et 33 matches forfaits, en également à la baisse par rapport à 2016 mais dû au retrait en cours de championnat de 3 équipes – FC Piaget – FC EMS Foyer St-Paul – FC ABB (45 matches-forfaits lors de la saison 2016 & 20 lors de la saison 2015).



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 4 sur 16

Si personne n'a bien entendu d'influence sur la météo, on constate que de plus en plus d'équipe font le nécessaire pour rejouer les matches, ceci est important pour la bonne marche et l'équité d'une saison régulière.
Bravo et merci à vous.

Ainsi, nous espérons que pour le championnat 2018, non seulement la météo reste clémente et donc que le nombre de rencontres devant être renvoyées reste faible, comme cela a été le cas en 2017, mais surtout que vous, clubs et équipes, fassiez le maximum pour que les forfaits ne deviennent que chose rarissime et c'est en très bonne voie.

Pour les clubs n'ayant pas encore l'habitude, nous vous informons également que le comité se réserve le droit de refixer les matches revêtant une importance pour la montée ou la relégation, avec présence obligatoire des 2 clubs. Si l'un des deux clubs devait ne pas se présenter, le match sera déclaré forfait, 4 points pour l'équipe présente et 0 point pour l'équipe absente.

Les finales de la saison 2017 ont eu lieu sur les très belles installations du stade des Trois-Chêne à Thônex.
Un grand merci aux instances politiques et footballistiques des 3 communes ; Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, qui nous ont permis d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttres par les clubs finalistes.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC HUG I vainqueur du FC AEROPORT sur le score de 5 à 3 après prolongation, alors que dans l'autre demi-finale, le FC LAITERIES REUNIES s'est imposé face au FC PROCTER & GAMBLE sur le score de 3 à 0 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC HUG I au FC LAITERIES REUNIES.

Le FC LAITERIES REUNIES, un habitué des finales du championnat de ligue A, a donc croisé les armes footballistiques avec le FC HUG I. La finale a vu le FC LAITERIES REUNIES l'emporter sur le score de 2 à 0.

Un match joué, comme très souvent, par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus a tenu toutes ses promesses. Félicitation donc au FC LAITERIES REUNIES pour son 2^{ème} titre d'affilée en tant que champion de ligue A obtenu lors de la saison 2017.

On peut aussi féliciter le FC GIVAUDAN qui a remporté le championnat de ligue B (qui va retrouver la ligue A), battant en finale le FC THOMSON REUTERS sur le score de 7 à 1. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligue A / B, le FC MIGROS (ligue B) a obtenu sa promotion en ligue A au dépend du FC POLICE I (ligue A) sur le score de 3 à 2, ce premier retrouvera la ligue A après une année passée en ligue B.

Le FC ROLEX I a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépends du FC JP MORGAN (champion Ligue D en 2016) sur le score de 3 à 0. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En ligue D, c'est le FC CSPM qui a obtenu sa montée en ligue C en remportant le titre de champion de ligue D aux dépends du FC OCAS sur le score de 5 à 4, après les tirs aux buts. Ces deux clubs sont suivis dans leur montée en ligue supérieure par le FC P&G - AS COLOSSEO et le FC VERON GRAUER demi-finalistes malheureux.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au FC OCAS avec 5 buts encaissés (2 de moins que lors du championnat 2016 – FC ROLEX I – 7 buts), le titre de meilleure attaque est revenu aux FC CSPM & FC EELG avec 50 buts marqués (2 de plus que lors du championnat 2016 - FC HOSPICE GENERAL – 48 buts) et le prix de bonne tenue Ligue A au FC LAITERIES REUNIES (pour la 3^{ème} année consécutive), ce qui nous donne les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| ➤ Champion ligue A | FC LAITERIES-REUNIES |
| ➤ Vice-champion ligue A | FC HUG I |
| ➤ Champion ligue B | FC GIVAUDAN |
| ➤ Champion ligue C | FC ROLEX I |
| ➤ Champion ligue D | FC CSPM |



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 5 sur 16

➤ Bonne tenue ligue A	FC LAITERIES REUNIES	
➤ Bonne tenue ligue B	FC PWC	
➤ Bonne tenue ligue C	FC GARDES FRONTIERES	
➤ Bonne tenue ligue D	FC BACKES & STRAUSS FC CSPM	
➤ Meilleure attaque	FC CSPM	(50 buts)
	FC EELG	(50 buts)
➤ Meilleure défense	FC OCAS	(5 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **19 mars** au **23 juin 2018**, jour des finales qui auront lieu sur les installations du stade des Trois-Chêne à Thônex. Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : mardi 19 juin 2018 les ½ finales des ligues A et B, mercredi 20 juin 2018 les ½ finales des ligues C et D et samedi 23 juin 2018 les finales toutes catégories.

Attention toutefois à la 1^{ère} journée du championnat qui se jouera la dernière semaine encore à l'heure d'hiver.

Pour votre information, le calendrier du prochain championnat sera disponible sur notre site, www.agfc.ch, début mars 2018, dès que nous aurons reçus l'ensemble des dates et des horaires à notre/votre disposition...

A titre de comparaison, il y a eu 1372 buts marqués pour 303 matches joués, soit une moyenne de 4.53 buts par match, en légère hausse par rapport à la saison 2016 où 1394 buts avaient été marqués pour 313 matches joués, soit une moyenne de 4.45 buts par match

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée et bravo pour ce festival de buts.

LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

2017 aura vu la 4^{ème} édition reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions, soit :

16 équipes qualifiées, 4 équipes par ligue sans tête de série.

Pour le bon déroulement de cette 4^{ème} édition, nous avons sollicités pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques, le Lancy Football Club pour les installations de Lancy-Florimont et des Fraisiers, le FC Plan-les-Ouates pour les installations du centre sportif des Cherpines et nous avons pu de nouveau bénéficier des installations du FC Vernier, en rénovation en 2016, nous garantissant la bonne tenue de l'ensemble des matches...

Un grand merci aux communes et clubs respectifs pour la mise à disposition de leurs surfaces de jeu...

Cette 4^{ème} édition a débuté le lundi 18 septembre 2017 et c'est terminée le mercredi 8 novembre 2017, date de la finale, qui a eu lieu sur les très belles installations du stade des Cherpines à Plan-les-Ouates, elle a vu s'opposer le FC AEROPORT au FC LAITERIES REUNIES et aura vu le FC AEROPORT s'imposer sur le score net de 5 à 0 après un match joué par deux belles équipes et dans un très bon état d'esprit.

Félicitations au FC AEROPORT pour cette belle victoire lors de cette 4^{ème} édition de la coupe Genevoise Corporative, renommée Gioconda's Cup

L'ensemble du comité vous remercie, vous clubs, dirigeants, joueurs, supporters, amis, instances sportives et footballistiques pour le très bel accueil réservé, une fois de plus, lors de cette 4^{ème} édition et remercie également ses partenaires et sponsors pour leurs soutiens dans cette compétition, La Gioconda, sponsor principal et la société AlphaBat Sàrl mais également notre parrain, LE parrain de la Giocondas Cup, M. Walter Heuri, ancien joueur du Servette FC



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 6 sur 16

La 5^{ème} édition aura lieu du **lundi 10 septembre au mercredi 07 novembre 2018**, date de la finale. Les dates indiquées sont sous réserves des discussions et de l'obtention des terrains...

Le tirage au sort de la coupe Genevoise Corporative se déroulera au restaurant « La Gioconda » le jeudi 30 août 2018 à 19h30.

Encore une fois, Merci à toutes et tous.

B) LES FINANCES

Avant de passer la parole à notre trésorier, il me faut vous faire part du fait que pour l'année 2017, les retards de paiement sont en légères augmentations malgré le travail de contrôle et de relances effectuées par Mme Sibilla Aliquo, notre responsable de la facturation, assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

Nous vous rappelons que les délais de paiement sont fixés par les statuts (art. 28) et que leur non-respect implique non seulement des frais de rappel pour vous les clubs mais met aussi en péril le bon fonctionnement et la santé de notre association.

A ce sujet, j'invite, comme chaque année, les responsables des clubs à consulter régulièrement leur boîte e-mail. En effet, différentes informations vous sont transmises tout au long de l'année par ce biais, tant au niveau sportif que financier. N'oubliez pas que vous avez la possibilité de transférer la boîte mail AGFC sur une boîte privée ou professionnelle.

Merci aux responsables des clubs de faire le nécessaire et de transmettre les factures, dès réception, à votre service comptabilité, cela vous évitera de les oublier sous une pile de dossiers.

Concernant les cas spéciaux, tel que n° de facture à indiquer, nom et adresse d'envoi autre que celle indiquée dans le formulaire, etc., j'invite les clubs à nous en faire part le plus vite possible, par courrier, par e-mail ou simplement en remplissant le formulaire « Membre Actif – Membre Passif » reçu et de nous le renvoyer dans les délais.

Pour la saison 2017, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2017 de **CHF 5'985.00**.

Je vous félicite pour le paiement dans les délais, ceci permet la bonne marche de notre Association. Je vous invite d'ores et déjà à continuer de la même manière pour 2018. ☺

Bien que le montant des impayés soit légèrement plus haut que lors de l'exercice 2016, il reste toutefois important pour la bonne marche de notre Association.

Nous vous invitons, vous les responsables des clubs, à continuer à être attentifs et respectueux des délais de paiement mais également de nous transmettre toutes informations / modifications / adaptations dans les plus bref délais...

Le Service Contentieux est intervenu auprès de clubs n'ayant pas répondu dans les délais malgré plusieurs rappels. Des relances ont été effectuées auprès des responsables des équipes. Sans réponse ou paiement de leur part, des commandements de payer ont été adressés. En parallèle, une correspondance a été envoyé à la direction des entreprises concernées avec, en copie, les divers documents déjà transmis au responsable d'équipe. Pas très sympa pour une direction de recevoir ce type de correspondances, vous me l'accorderez... mais au moins cela aura permis de faire bouger les choses.

Je vous remercie par avance de faire tout votre possible dans ce sens...



C) LA SELECTION

Lors de la saison 2017, la Sélection Genevoise a participé à quelques rencontres régionales, nationales et internationales avec des fortunes diverses et j'en veux pour exemple, cette belle 4^{ème} place lors du tournoi des « Corporates Games » organisé à Annecy début juillet 2017.

2018 verra un changement quant à l'organisation et au fonctionnement de la Sélection, avec l'arrivée d'un nouveau sélectionneur et un programme à finaliser afin de relever de nouveaux défis pour les saisons à venir. Dors et déjà, je souhaite à notre futur nouveau Sélectionneur beaucoup de plaisir et pleins succès dans cette nouvelle aventure...

Le programme des sorties 2018 de la Sélection Genevoise, comme déjà dit un peu plutôt, étant amené à se compléter, s'étoffer au gré des propositions de matches, de tournois, etc., celui-ci n'est pas encore totalement connu à ce jour. Différents contacts sont pris autour de diverses manifestations ayant lieu dans le canton ainsi qu'à l'étranger. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé du programme de ces manifestations auxquelles notre équipe participera. Pour le côté sportif, nous vous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue. De plus, nous remercions par avance les responsables des clubs de nous indiquer les joueurs susceptibles d'intégrer le contingent.

Je ne peux donc que vous invitez à consulter régulièrement notre site Internet, www.agfc.ch, afin de vous renseigner des prochaines sorties de la Sélection Genevoise...

Avant de conclure le point « Sélection » je tenais à remercier, nos deux sélectionneurs sortants, M. Dimitri Vilpert et M. Marco Da Silva pour le travail accompli depuis plus de 6 ans à la tête de la Sélection et des résultats obtenus. Un grand merci à eux.

D) LES TERRAINS

J'ai pris pour habitude depuis quelques années ☺ de vous parler des obstacles rencontrés pour l'obtention des terrains et par la force des choses des difficultés pour l'organisation du championnat et des matches à refixer, à déplacer tout au long de la saison...

Malgré le peu de soutien de quelques municipalités pour la mise à disposition de plages-horaire, certains d'entre vous êtes résident de ses municipalités, je dois mettre en avant les très bonnes relations avec la majorité des communes et des clubs résidants, nous permettant de planifier dans de bonnes conditions notre championnat mais également de trouver de nouvelles disponibilités pour permettre le bon déroulement d'une saison régulière.

Je ne peux que vous féliciter, vous qui avez trouvé un accord avec les clubs que vous soutenez, les communes ou vous résidez, les contacts privilégiés que vous entretenez et inviter vous, responsables d'équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour quelle fasse pression auprès des communes genevoises, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes...

Pour en finir avec les terrains, nous nous devons de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.

Nous remercions tout particulièrement le Service des Sports de la Ville de Genève, le Lancy Football Club, représenté par M. Alfredo Mosca, le Centre sportif des Cherpines représenté par M. Nicou Etemad et le FC Plan-les-Ouates, le FC Vernier, pour leur soutien très important lors de nos compétitions, ainsi que le Centre Sportif de Sous-Moulin, pour la mise à disposition de leurs installations lors du championnat et des finales.

Un grand merci à vous tous, représentant des clubs et des communes... MERCI



Cette année, lors de la demande pour l'obtention des terrains, le comité a réitéré sa demande de décaler les matches de 18h30 à 19h00, dans la mesure du possible, ceci afin de permettre aux équipes devant traverser la ville, ou travaillant avec des marchés étrangers de pouvoir, je l'espère, planifier au mieux leurs rencontres et ainsi éviter des déplacements ou renvois de dernière minutes...

Comme chaque année, nous vous rappelons que tout nouveau club doit fournir un terrain pour jouer, faute de quoi il sera pénalisé dans le cadre des rencontres à domicile (forfait 3-0 & amende). Comme indiqué lors de l'envoi par e-mail de décembre 2015, le nombre d'équipes maximum pouvant être inscrites pour le championnat 2016 de ligue D est de 24 et les critères pris en considération sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|--|
| ✓ 1 ^{er} critère | Equipe disposant d'un terrain |
| ✓ 2 ^{ème} critère | Date du paiement de la finance d'inscription |
| ✓ 3 ^{ème} critère | Date de l'inscription |

E) TOURNOIS EN SALLE

Le samedi 18 novembre 2017 a vu son 37^{ème} tournoi futsal se dérouler au Centre Sportif du Bout-du-Monde. Mais que ce fut dur de trouver des équipes pour y participer.

Lors de la précédente édition, nous pensions avoir trouvé la bonne formule avec l'organisation de 2 tournois planifié chacun sur la demi-journée, mais rien n'en fut pour cette 37^{ème} édition ou seul 10 équipes se sont inscrites.

L'édition 2017 avait, dans un premier temps, été annulée mais après une réunion avec le comité, il a été décidé de maintenir le tournoi avec 10 équipes et une formule repensée pour l'occasion.

A ce titre, je tenais à remercier le Service des Sports de la Ville de Genève, qui nous soutien depuis le début dans l'organisation de ce tournoi et qui fait preuve de bienveillance, par rapport à notre Association, aux vues des difficultés à obtenir des disponibilités aux dates demandées.

Ce tournoi s'est donc déroulé sur la journée avec la présence de 10 équipes réparties en deux groupes de 5 équipes, les équipes classées aux deux premières places étant qualifiées pour les demi-finales et les équipes classées aux rangs trois à cinq jouant les matches de classement.

Cette formule sera vraisemblablement reconduite pour le 38^{ème} tournoi futsal lors de l'édition 2018 qui devrait avoir lieu, soit le samedi 17 novembre 2018 ou le samedi 24 novembre 2018, la date devant nous être confirmée par le Service des Sports de la Ville de Genève... Merci de planifier / agender cette date.

Je vous rappelle que le tournoi est ouvert à toutes sociétés ou groupes d'amis, qu'aucune licence n'est demandées et que le prix est identique pour l'ensemble des équipes membre ou non membre de l'Association...

Les vainqueurs de l'édition 2017 a été le FC A-TEAM gagnant contre le FC ZONE 42, en finale sur le score de 2 à 1, ce qui nous donne les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------|
| ➤ 1 ^{ère} place | FC A-TEAM |
| ➤ 2 ^{ème} place | FC ZONE 42 |
| ➤ 3 ^{ème} place | FC FLORIMONT |
| ➤ 4 ^{ème} place | FC DOMINOS PIZZA |
| ➤ 5 ^{ème} place | FC IBM |
| ➤ 6 ^{ème} place | FC AEROPORT |
| ➤ 7 ^{ème} place | FC SANOFI 2 |
| ➤ 8 ^{ème} place | FC AMARIS |



➤	9^{ème} place	FC SANOFI 1	
➤	10^{ème} place	FC AMOUDRUZ	
➤	Bonne tenue	FC SANOFI 2	(39 points)
➤	Meilleure attaque	FC FLORIMONT	(19 buts)
➤	Meilleure défense	FC FLORIMONT	(00 buts)

Je rappelle que ce tournoi est le moyen pour les équipes participantes de prendre part à une compétition en intérieur et que celui-ci doit rester avant tout un moment de plaisir.

Nous remercions tous les clubs pour l'intérêt qu'ils portent à cette manifestation et espérons que pour 2018 nous ne rencontrons pas les mêmes difficultés et qu'il jouira du succès qu'il mérite.

F) LES TRAVAUX DU COMITE

Le Président tenait également à relever l'engagement de notre comité qui, outre les 40 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille au maintien de nos bonnes relations extérieures.

Il aimerait vous associer aux remerciements adressés, **SOUS VOS APPLAUDISSEMENTS**, à notre comité ainsi qu'à nos membres pour leur engagement. Ils n'ont jamais hésité à donner de leur temps autant en semaine que durant les week-ends. Encore une fois, à toutes et tous, un grand merci.

Nous vous rappelons que le Président et les membres du comité sont à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

INTERNET

La parole est donnée à Mme Sibilla Aliquo, en charge du développement et de la gestion du site Internet, afin de vous renseigner sur les derniers changements ainsi que les dernières mises à jour de celui-ci.

Mme Sibilla Aliquo évoque principalement les points suivants :

- 2018 verra la migration sur une nouvelle plateforme d'écriture ce qui permettra d'être plus polyvalent/autonome pour les années à venir mais surtout de se mettre à jour avec les protocoles utilisés actuellement
- Le site Internet est en constante évolution, pas de gros changement visible pour le visiteur,
- Nous travaillons principalement sur la gestion des différentes compétitions, le suivi administratif et financier,
- Et nous réfléchissons au développement d'une application pour smartphone Android ou IOS
- Etc...

Mme Sibilla Aliquo informe également que le calendrier définitif (horaires et terrains complets) sera disponible pour début mars 2018 au plus tard. Les clubs seront informés par e-mail. Une information sera également mise sur le site.



LICENCES

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition). Il faut compter 10 jours pour la création de la licence, dès l'ensemble des documents reçus. **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs.**

Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Les licences ne sont plus envoyées aux clubs, elles sont directement imprimées avec la feuille de match.

Rappel : pour le championnat 2018, la somme de Frs 30.- sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné ou avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Monsieur André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet www.agfc.ch.

G) DIVERS

Avant de conclure mon rapport, il me reste encore à vous donner les quelques informations suivantes :

Nous rappelons à tous les clubs, actifs et passifs, de nous retourner tous documents dans les délais indiqués, ceci par mesure importante d'organisation et ainsi éviter de devoir vous relancer au dernier moment.

Nous vous informons que pour toute organisation de tournois ou de matches corporatifs, ainsi que pour l'obtention d'arbitres, vous devez adresser une demande d'autorisation par écrit au comité de l'ACGF, au plus tard 10 jours avant l'évènement. Cette procédure a été mise en place en accord avec la commission d'arbitrage de l'ACGF

Lors de la finale de la 4^{ème} édition de la Coupe Genevoise Corporative, le papa d'un des joueurs du FC Aéroport et de surcroit vice-président du FC Aire Le Lignon, a lancé l'idée d'organiser un match entre le vainqueur du championnat de ligue A lors de la saison régulière et le vainqueur de la finale de la Coupe Corporative.

L'idée a tout de suite plu au comité et c'est tout naturellement que la « Super Coupe Corporative » va voir le jour ce printemps. La première édition opposera le FC Laiteries Réunies, vainqueur du championnat de ligue A 2017 au FC Aéroport, vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative 2017.

C'est tout naturellement que nous nous sommes approchés du FC Aire Le Lignon afin de trouver une date pour organiser cette rencontre et c'est avec plaisir que nous avons reçu le courrier du club nous confirmant leur accord pour cette première de la « Super Coupe Corporative ».

Le match aura lieu le lundi 12 mars 2018 à 20h00. Je vous invite à venir nombreux pour assister, j'en suis sûr, à un très beau match.

Encore merci au FC aire Le Lignon et son vice-président, M. Anderegg.

Vous retrouverez l'information sur notre site internet, www.agfc.ch



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 11 sur 16

Le 41^{ème} tournoi de l'amitié, organisé par le FC Satigny aura lieu le mercredi 09 mai 2018. Je vous rappelle que depuis 2017, cette manifestation est réservée exclusivement aux Seniors et Vétérans, il n'y a donc plus de tournoi réservé au football corporatif et c'est bien dommage

Nous rappelons à tous les clubs ainsi qu'à tous les joueurs que le comportement sur les terrains doit rester dans le respect de chacun. Ceci nous évitera de devoir prendre des sanctions importantes vis-à-vis des clubs et/ou des joueurs.

Une dernière information avant de passer la parole à notre trésorier, elle concerne les bureaux de l'AGFC. Ceux-ci ont été transférés de la rue du Bois-du-Lan 8 / 1217 Meyrin GE (ancienne adresse) au chemin de la Muraille 12 / 1219 Le Lignon GE (nouvelle adresse), depuis le 01 août 2017.

Le Président remercie tous les clubs, ainsi que les différents médias, annonceurs, pour leur soutien tout au long de la saison 2017.

5) RAPPORT DU TRESORIER

Monsieur Roberto ZEZZA donne lecture de son rapport pour l'année 2017

Cette année, et comme vous l'a indiqué notre Président dans son rapport, nous pouvons constater que le nombre de débiteurs est stable par rapport à la saison 2016. Malgré cette stabilité, il est toujours très pénible de devoir courir derrière certains clubs de notre Association pour les retards de paiement, ce qui est non seulement fort regrettable sur le principe mais surtout dommageable pour l'Association sur un plan financier.

Malgré les rappels envoyés en courriers recommandés à la direction des sociétés concernées afin de régulariser cette situation au plus vite, nous avons dû faire appel à notre Service Contentieux. Malgré les efforts de celui-ci, nous ne pouvons que constater que certains clubs n'ont toujours pas répondu à nos relances afin de régler leurs dettes. La notification de commandements de payer n'a même dans certains cas pas été suffisante pour susciter une réaction raisonnable.

Cette année, les clubs ont fait part de plus / moins de respect par rapport à nos envois et nos appels pour le règlement des factures.

Il me faut quand même vous rappeler que du moment où des frais de rappel sont facturés, ceux-ci sont dus. S'ils ne sont pas payés, un courrier de rappel est envoyé et des frais de CHF 100.00 supplémentaires sont facturés. Il est vrai qu'il est toujours dommage d'en arriver à faire appel à notre Service Contentieux qui reprend la procédure selon l'article 28 des statuts.

Le bilan de l'exercice vous ayant été transmis, je reprends quelques rubriques pour les nouveaux clubs qui n'ont peut-être pas l'habitude de la manière dont les comptes sont présentés.

Je passe rapidement en revue les Actifs de notre Association en soulignant simplement la créance de **CHF 5'985.00** (2016 – CHF 5'405.00 / en légère hausse par rapport à 2016) à l'encontre des Clubs débiteurs au 31 décembre 2017 dont notre président vous a parlé tout à l'heure. Pour rappel il y avait **CHF 5'405.00** d'impayé au 31 décembre 2016

Notre trésorerie reste saine puisqu'elle s'élève à environ **CHF 82'500.00** pour la saison 2017 de environs **CHF 950.00**.

Les Actifs de l'Association se montent à un total d'environ **CHF 102'000.00**.

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'échelonne sur l'année 2018 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face à toutes dépenses non budgétées sans péjorer le résultat du prochain exercice, comme par exemple de nouveaux retards de paiement de la part de clubs.



Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2017 viennent compléter le Passif.

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2017, les Produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations du championnat et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total d'environ **CHF 183'350.00**.

Les Charges quant à elles sont composées des frais liés à l'organisation du championnat, de la Coupe Genevoise Corporative et des matches de la sélection Genevoise pour un montant total de environ **CHF 66'100.00**, ainsi que des frais administratifs pour environ **CHF 46'100.00** et des frais de fonctionnement d'environ **CHF 66'500.00**.

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, du support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Un dernier petit rappel en ce qui concerne les amendes facturées aux clubs : tout joueur signant la feuille de match voit son club amendé ceci même si une demande de licence est en cours auprès de notre responsable, M. André Dumartheray.

Nous vous rappelons également le rôle important qu'on les vérificateurs de comptes pour la bonne marche de notre Association, que la présence des clubs désignées est obligatoire, qu'un courrier recommandé est envoyé avec la date, l'heure et le lieu où le contrôle des comptes se déroule... mais surtout, n'oubliez pas également que plusieurs membres du comité sont présents afin de répondre aux éventuelles questions. Alors pour éviter de « perdre du temps » et de devoir refixer un rendez-vous, nous vous prions de respecter l'engagement pour lequel vous avez été désigné... cela nous évitera de devoir sanctionner les clubs n'ayant pas répondu à l'invitation sans même s'excuser.

6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Le délégué du FC VACHERON CONSTANTIN, donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes. Le FC TPG était également présent lors de la vérification des comptes.

Il informe l'assemblée de l'excellente tenue des comptes et propose à l'assemblée d'en donner décharge au trésorier.

Le comité remercie chaleureusement les délégués du FC TPG et du FC VACHERON CONSTANTIN pour leur travail de vérificateur.

7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Pour la 6^{ème} année, MM Dimitri Vilpert & Marco Da Silva, Sélectionneurs Cantonal, nous font lecture de leur rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.



9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Pour : **38**

Contre : **aucune**

Abstentions : **aucune**

Les rapports sont acceptés à l'unanimité

10) ADMISSION - DEMISSION – EXCLUSION

Le Comité propose à l'assemblée consultée par voies de votation

Les admissions suivantes

- FC AMAG
- FC DOMINOS PIZZA
- FC FER
- FC FIEDLER
- FC IMPLENIA
- FC LULLIER
- FC TPG II
- FC TRAFIGURA II

Ces clubs sont admis à l'unanimité en qualité de membre de l'association.

La démission des clubs :

- FC ABB
- FC AUTOBRITT
- FC CARAGNANO
- FC CHAMP-DOLLON
- FC POLICE III
- FC POLO RALPH LAUREN
- FC SCHINDLER

Ces démissions sont acceptées à l'unanimité.

Club devenant membre passif

- FC FIRMENICH
- FC HOSPICE GENERAL
- FC HUG II
- FC VEDIA

Aucun club n'a annoncé de changement de nom ou de raison sociale :

- Néant

Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- FC SUPREME TACOS I
- FC SUPREME TACOS II



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 14 sur 16

RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association.

11) ELECTIONS

Comme de coutume, le mandat annuel de votre comité prend fin à la fin de cet exercice. Nous proposons donc de réélire les membres du comité suivants pour l'année 2018.

Se propose pour :

Présidence	M. Massimo Gili
Vice-présidence / Compétitions	M. Roberto Zezza
Administration	M. André Dumartheray
Membres externes (sans votations)	
Internet (Développement et gestion) / Finances	Mme Sibilla Aliquo
Comptabilité / Contentieux	Mme Sophie Caboussat
Affaires Juridiques & Contentieux	M. Uysal Kazim
Délégué aux arbitres / Développement des compétitions	M. Marco Dias Oliveira
Marketing / Développement des compétitions	M. Angelo Gravina
Sélection Genevoise – Sélectionneurs Cantonal	M. Ahmed Darwisch (nouveau)
Photographe – logistique	Poste non repourvu

Pour le tribunal sportif nous vous proposons de réélire les membres suivants :

Président :	M. Pierre Charvet
et en tant que Membres :	M. Gabriel Mascia, M. Roger Waeger
et en tant que Membre suppléant	M. Jean-Pierre Rochat

Ces nominations ont été acceptées à l'unanimité et sous vos applaudissements.

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'une précédente Assemblée Générale, la désignation des vérificateurs des comptes s'effectue depuis de nombreuses années en vertu d'une pratique acceptée de tous et qui consiste à respecter l'ordre alphabétique des noms des clubs.

Nous vous proposons donc à la vérification des comptes pour l'année 2018 les clubs suivants, soit : le FC VISILAB et le FC VERON GRAUER, le FC AEROPORT en tant que suppléant

RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.



12) PROPOSITIONS DU COMITE

Lors de la convocation à cette assemblée, vous avez reçu des documents, notamment des propositions de modifications des articles des Statuts et des Règlement de jeu.

Désirez-vous que ces modifications soient lues étant donné qu'aucune remarque n'a été faite par les clubs dans le délai Imparti ???

MODIFICATIONS DES STATUTS :

Proposition de modification des statuts :

FINANCES

Article 26 (Actuel – ancien texte)

Les recettes de l'Association sont :

Finance d'admission : **CHF 400.-** (dont **CHF 200.-** à titre de garantie, restitués sans intérêt, lors de la démission du club, pour autant que le club concerné en fasse la demande écrite ou par Email dans les 90 jours suivant l'assemblée générale qui a accepté la démission. Cas contraire le dépôt reste acquis à l'association).

Article 26 (Proposition – nouveau texte)

Les recettes de l'Association sont :

Finance d'admission : **CHF 600.-** (dont **CHF 400.-** à titre de garantie, restitués sans intérêt, lors de la démission du club, pour autant que le club concerné en fasse la demande écrite ou par Email dans les 90 jours suivant l'assemblée générale qui a accepté la démission. Cas contraire le dépôt reste acquis à l'association)

Pour : 20

Contre : 1

Abstentions : 17

Ces modifications / adaptations **sont acceptés**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU

Proposition de modification du règlement de jeu :

PROTETS

Article 39 (Actuel – ancien texte)

Dans les trois jours ouvrables suivant le match dont le résultat est contesté, le club doit confirmer son protêt, par écrit, au Comité.

Dans le même délai de trois jours, une caution de protêt de **CHF 100.-** doit être versée au Trésorier de l'A.G.F.C. La caution de **CHF 100.-** n'est pas exigée pour les protêts déposés avant le début du match.

Article 39 (Proposition – nouveau texte)

Dans les trois jours ouvrables suivant le match dont le résultat est contesté, le club doit confirmer son protêt, par écrit, au Comité.

Dans le même délai de trois jours, une caution de protêt de **CHF 250.-** doit être versée au Trésorier de l'A.G.F.C. La caution de **CHF 250.-** n'est pas exigée pour les protêts déposés avant le début du match.

Pour : 30

Contre : 1

Abstentions : 7

Ces modifications / adaptations **sont acceptés**



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 16 sur 16

13) PROPOSITIONS DES CLUBS

➤ Néant

14) DIVERS

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2017 et de passer aux rafraîchissements, le Président remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne saison 2018.

La séance est levée à 20 h 50

Massimo Gili
Président AGFC